



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	45
Votants par procuration	14
Absents	22
Total des votes	51

7.2

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 juin 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. BOUET, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme QUESNEY, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEEN, Mme MONTIER, Mme QUEVAL, M. AUBER, M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M.BISSON, MME DEFLUBE A M. BOUET, M. DUMESNIL A M.LEBOUCHER, M. BONVOISIN A MME GAUTIER, M. TIHY A MME DUHAMEL, M. BARRE A M. MEAUDE, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL, M. VALLE A M. SIMON, MME BOQUET A MME QUEVAL, M. DOUYERE A M. COUREL, M. BLAS A MME BOURNISIEEN

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, MME GILBERT, M. LEROY, MME DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. BARRE, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BOQUET, M. DOUYERE, MME BINET, M. BLAS, M. BAPTIST, M. RABEL, MME FRESSARD, M. DELONGUEMARE, M. FOU COURT, MM VANBESIEEN, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, MME CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, MME GLEMOT, M. QUATREHOMME, M. CHARPENTIER, MME FOUTREL, MME POTTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LOUVEL

N°DEL_0071_2025 Activités assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) - Mise à jour

La Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle dispose de plusieurs dossiers de la taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) créés auprès du Service des Impôts des Entreprises de Louviers (SIE). Actuellement, trois activités dsont assujetties à la TVA et font l'objet d'une déclaration de TVA trimestrielle ou mensuelle, il s'agit de :

TVA1 - Cession - TVA Intracommunautaire n° FR 0M200065787

TVA2 - Bâtiment à vocation économique Fourmetot - TVA Intracommunautaire n° FR 0L200065787

TVA3 - Bâtiment Cartonnerie - TVA Intracommunautaire n° FR 76200065787

Par ailleurs, il convient d'assujettir à TVA l'activité d'exploitation du camping intercommunal Risle Seine conformément aux termes du contrat de délégation de service public.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 relatif aux règles de droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assujettir à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) l'activité d'exploitation du camping Risle Seine.

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** l'assujettissement à la TVA de l'exploitation du camping intercommunal Risle Seine avec effet au 1^{er} janvier 2025 et une périodicité de déclaration trimestrielle.
- **D'AUTORISER** le Président à :
 - effectuer les démarches auprès du Service des Impôts des Entreprises de Louviers.
 - Signer tous les documents relatifs à cette affaire

Pont-Audemer, le 23 juin 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL